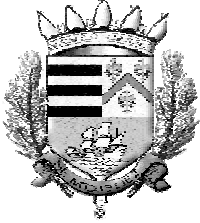


VILLE DE ROYAN



REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

CONCERNANT LE STATIONNEMENT

**POLICE MUNICIPALE BD DE LATTRE DE TASSIGNY (COTE STADE D'HONNEUR)
DU 13 AU 16 JUIN 2007**

EH/CB

APM 07/0686

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28 et L. 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par Monsieur DUTIN Michel (Trésorier du Comité d'Organisation du Championnat d'Europe de Squash,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion du Championnat d'Europe de Squash,

A R R E T E

ARTICLE 1 : 20 places de stationnement seront réservées devant l'entrée du stade d'Honneur (côté bd de Lattre de Tassigny) du 13 au 16 juin 2007, à l'occasion du Championnat d'Europe de Squash.

ARTICLE 2 : La pré-signalisation, la signalisation et le barriérage seront mis en place et maintenus par les services techniques de la ville pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 05 juin 2007

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 11 Juin 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT